



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le dix-neuf du mois de d'octobre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Patrice CALVEZ), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné procuration à Françoise MARIZY), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine (a donné procuration à CAVARD Jean-Paul), M. BOURGUIGNON Rémi (a donné procuration à Vieux Jean-Claude) Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

**REUNION
du 19 octobre 2022**

Date de la Convocation : 12/10/2022

Date de l'affichage : 21/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	0

Délibération N°	2022	10-01
		7-1
Objet : Décision modificative-Budget assainissement		

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération Montant	
6061 (011) : Fournitures non stockables (eau,	-1 801,00
6817 (68) : Dot. aux dépréciations des actifs	1 801,00
	0,00

Total Dépenses 0,00

Recettes

Article (Chap.) - Opération Montant

Total Recettes

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale LAURAIN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2022

Application agréée E-flopiite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le dix-neuf du mois de d'octobre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Patrice CALVEZ), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné procuration à Françoise MARIZY), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine (a donné procuration à CAVARD Jean-Paul), M. BOURGUIGNON Rémi (a donné procuration à Vieux Jean-Claude) Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LAURAIN Pascale

**REUNION
du 19 octobre 2022**

Date de la Convocation : 12/10/2022

Date de l'affichage : 21/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	0

Délibération N°	2022	10-02
		7-1
Objet : Décision modificative-Budget communal		

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération Montant	
60611 (011) : Eau et assainissement	-146,00
6817 (68) : Dot.aux prov. pour dépré. des acti	146,00
	0,00

Total Dépenses **0,00**

Recettes

Article (Chap.) - Opération Montant

Total Recettes

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale LAURAIN



auriz

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2022

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS

L'an deux mille vingt deux et le dix-neuf du mois de d'octobre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Patrice CALVEZ), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné procuration à Françoise MARIZY), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine (a donné procuration à CAVARD Jean-Paul), M. BOURGUIGNON Rémi (a donné procuration à Vieux Jean-Claude) Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LAURAIN Pascale

REUNION
du 19 octobre 2022

Date de la Convocation : 12/10/2022

Date de l'affichage : 21/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	0

Délibération N°	2022	10-03
		7-5
Objet : Subvention à l'association des parents d'élèves les P'tiots Minois		

Une association de parents d'élèves s'est créée le 6 septembre 2022. Elle a pour titre « Association des parents d'élèves les P'tiots Minois » et le siège social est situé en Mairie. Dans le cadre de ses activités cette association locale a sollicité auprès de la commune une aide financière.

Au vu de la demande et compte tenu du réel intérêt des activités de cette association entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder à l'association ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES P'TIOTS MINOIS - siège social Mairie 14 place du marché 71330 Saint Germain du Bois une subvention de 800 euros Cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574
- d'autoriser Mme le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire.
Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accorder à l'association ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES LES P'TIOTS MINOIS une subvention de 800 euros Cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574
- AUTORISE Mme le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascal LAURAIN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2022

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le dix-neuf du mois de d'octobre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Patrice CALVEZ), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné procuration à Françoise MARIZY), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine (a donné procuration à CAVARD Jean-Paul), M. BOURGUIGNON Rémi (a donné procuration à Vieux Jean-Claude) Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LAURAIN Pascale

**REUNION
du 19 octobre 2022**

Date de la Convocation : 12/10/2022

Date de l'affichage : 21/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	0

Délibération N°	2022	10-04
		9-1
Objet : Convention d'utilisation de la salle des fêtes		

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les termes du contrat de la convention de la salle des fêtes. Elle donne lecture d'une proposition de rédaction de cette convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

- ADOPTE les termes de la convention proposée,
- AUTORISE Madame le Maire, à signer cette convention avec les utilisateurs de la salle des Fêtes.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale LAURAIN



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2022

Application agréée E-legalite.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le dix-neuf du mois de d'octobre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Patrice CALVEZ), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné procuration à Françoise MARIZY), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine (a donné procuration à CAVARD Jean-Paul), M. BOURGUIGNON Rémi (a donné procuration à Vieux Jean-Claude) Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LAURAIN Pascale

**REUNION
du 19 octobre 2022**

Date de la Convocation : 12/10/2022

Date de l'affichage : 21/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	0

Délibération N°	2022	10-05
		9.1
Objet : Convention Tennis Club		

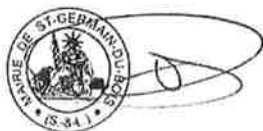
Madame le Maire rappelle la délibération du 27 juillet 2006 par laquelle le conseil municipal avait validé une convention à passer avec l'association Tennis Club de Saint Germain du Bois pour la mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AP n° 323 sur laquelle le pool house de l'association et 2 terrains de tennis ont été construits. Cette convention avait été signée pour une durée de 15 ans. Il convient aujourd'hui de prendre une nouvelle convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire.
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de convention présenté avec mise à disposition à titre gracieux pour une durée de 15 années, d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AP n° 323, sur laquelle sont construits le pool house de l'association et 2 terrains de tennis.
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention ci-jointe annexée avec le Tennis Club de Saint Germain du Bois.
- PREND NOTE que la présente convention deviendra caduque en cas d'enlèvement du Club House actuel et que le terrain d'implantation sera restitué à la commune.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale LAURAIN



Laure

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2022

Application agréée E-fispublic.com



SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 ST GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.01.47
mairie@saintgermaindubois.fr

**Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de St GERMAIN DU BOIS**

L'an deux mille vingt deux et le dix-neuf du mois de d'octobre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain du Bois , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nadine ROBELIN - Maire

Etaient présents ou représentés :

Mme ROBELIN Nadine, M. VIEUX Jean-Claude, Mme MARIZY Françoise, M. CALVEZ Patrice, Mme SERVAN Aurélie, M. MOISSON Gaëtan, M. CAVARD Jean-Paul, Mme ESTELA Christiane, M. BOSCH Christian (a donné procuration à Patrice CALVEZ), M. PILETTE Francis, Mme MARTIN Catherine, Mme HUSSON Catherine (a donné procuration à Françoise MARIZY), Mme BONIN Annick, M. PAGET Pascal, Mme GAY Sylvie, Mme GROS Blandine (a donné procuration à CAVARD Jean-Paul), M. BOURGUIGNON Rémi (a donné procuration à Vieux Jean-Claude) Mme LAURAIN Pascale, M. CHAUX Florent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LAURAIN Pascale

**REUNION
du 19 octobre 2022**

Date de la Convocation : 12/10/2022

Date de l'affichage : 21/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	19
Présents ou représentés :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0
Absents :	0

Délibération N°	2022	10-06
		9.1
Objet : dénomination du complexe sportif		

La construction du stade et des gradins de Saint Germain du Bois a débuté sous le mandat de Monsieur André JACQUES, Maire de la commune de 1989 à 2001, Maire Honoraire depuis lors. Le stade et ses équipements annexes sont situés « champ de la Croix Rouge » et, compte tenu de l'importance de ce site sur la commune, il convient de lui donner un nom officiel. A cet effet, Madame le Maire propose de le baptiser « Complexe sportif André JACQUES »

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant :

- L'intérêt historique et communal que présente la dénomination du complexe sportif sis champ de la Croix Rouge à Saint Germain du Bois

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

- Adopte la dénomination « Complexe Sportif André Jacques ».
- Charge Madame le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Le Maire,
Mme Nadine ROBELIN.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale LAURAIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 22/10/2022

Application agréée E-legalite.com

